



Compromis de vente immobilière

Par **cesardodo**, le **06/05/2016** à **16:06**

Je voudrais acheter une maison et avons fait un compromis de vente mais nous avons eu des soucis personnels donc nous ne sommes pas encore aller à la banque pour le crédit et le délai du compromis et jusque demain le 7 mai 2016. Que faire si la banque me dit je ne peux pas vous donner ce crédit? Dois-je payer des dommages au vendeur?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

Par **janus2fr**, le **06/05/2016** à **19:01**

Bonjour,

Si vous n'avez pas déposé les demandes de prêt conformément à ce qui est prévu au compromis, un refus de prêt ne sera pas pris en compte par la clause suspensive d'obtention de prêt. Le vendeur pourrait donc vous poursuivre pour vous obliger à acheter, alors même que la banque vous aurait refusé le prêt.

Avoir à payer un dédommagement serait donc le minimum...